



**57^E ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU 31 MAI AU 7 JUIN 2025,
VICTORIA FALLS, ZIMBABWE**

**PROPOSITION DE RÉSOLUTION RELATIVE À L'AMÉLIORATION DES
CHAÎNES ALIMENTAIRES DANS LA RÉGION DE LA SADC**

Auteur de la motion/Motionnaire : l'honorable sénateur Thato Mako MOHALE, Lesotho

Nom du Parlementaire qui l'appuie / Comotionnaire : l'honorable Faustin Kenda KAZITERIKO, RDC

Date pour laquelle l'avis a été déposé : 5 juin 2025

Question proposée : La 57^e Assemblée plénière du FP SADC,

RECONNAISSANT que des chaînes alimentaires efficaces et résilientes – englobant la production, le traitement, le stockage, la distribution et la commercialisation – sont essentielles pour assurer la sécurité alimentaire, la croissance économique et le développement rural au sein de la région de la SADC ;

CONVENANT que l'amélioration de l'efficacité des chaînes alimentaires peut ouvrir des opportunités pour l'ajout de valeur, la création d'emplois, l'augmentation des revenus des petits exploitants agricoles et le développement des industries agroalimentaires au sein de la région ;

PRÉOCCUPÉE par la fragmentation, les dysfonctionnements et les facteurs de vulnérabilité des chaînes d'approvisionnement alimentaire actuelles, qui contribuent à des distorsions de marché, aux faibles revenus des agriculteurs et à l'accès restreint des consommateurs à une alimentation abordable et nutritive ;

CONSCIENTE que le changement climatique, des infrastructures inadéquates, un accès limité aux marchés et l'absence de coordination

régionale continuent de perturber les chaînes alimentaires et de compromettre l'autosuffisance alimentaire régionale ;

RAPPELANT la Politique agricole régionale de la SADC, le Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA) de l'Union africaine, l'Agenda 2063, la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) et les Objectifs de développement durable (ODD) qui insistent tous sur l'importance des marchés intégrés et des chaînes de valeur alimentaires en tant que vecteurs du développement régional ;

RAPPELANT la création de l'Alliance parlementaire de la SADC relative aux systèmes agroalimentaires, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle (Alliance SAN) au cours de la 56^e Assemblée plénière du FP SADC organisée à Livingstone, en Zambie, en décembre 2024, qui sert aux parlementaires de plateforme pour collaborer, sensibiliser et assurer une surveillance par rapport aux questions législatives et budgétaires liées aux systèmes agroalimentaires, à la sécurité alimentaire et au droit à une alimentation adéquate ;

RECONNAISSANT le rôle essentiel que joue l'Alliance SAN pour renforcer l'efficacité de l'engagement parlementaire grâce à une collaboration intersectorielle, au renforcement des capacités et au partage de connaissances, et prenant acte de son mandat qui lui enjoint de plaider en faveur de l'harmonisation des lois pour contribuer au respect des cadres régionaux et internationaux et de promouvoir la mobilisation de ressources à l'échelle nationale ;

EN CONSÉQUENCE :

- (i) *Appelle* tous les États membres de la SADC à élaborer et à mettre en place des stratégies nationales visant à renforcer et à moderniser les chaînes alimentaires, ces stratégies étant alignées sur les objectifs de l'Alliance SAN et centrées sur l'ajout de valeur, le stockage à froid, l'agro-industrie, l'inclusion et la durabilité ;
- (ii) *Encourage* la participation de tous les parlements nationaux à l'Alliance SAN et la formation d'alliances ou de caucus parlementaires nationaux, afin de promouvoir une surveillance coordonnée et des efforts législatifs harmonisés dans toute la région ;
- (iii) *Encourage* les commissions permanentes concernées des parlements nationaux à interagir de façon proactive avec l'Alliance SAN, notamment en participant aux groupes de travail et aux activités de l'Alliance comme le prochain troisième Sommet parlementaire mondial contre la faim et la malnutrition et le 20^e anniversaire des Directives sur le droit à l'alimentation ;
- (iv) *Exhorte* les gouvernements et les acteurs du secteur privé à investir dans les technologies numériques, les systèmes de données et

l'infrastructure logistique pour améliorer l'efficacité des chaînes d'approvisionnement et accéder à des informations en temps réel sur les marchés ;

- (v) *Recommande* d'harmoniser la qualité des aliments, la sécurité alimentaire et les normes de conditionnement dans toute la région pour faciliter un commerce intrarégional fluide et protéger la santé des consommateurs ;
- (vi) *Approuve* l'autonomisation des petits exploitants agricoles, des coopératives et des PME agricoles grâce à des politiques inclusives, à des programmes de renforcement des capacités et à l'accès aux financements, aux marchés et à la technologie ; et
- (vii) *Enjoint* au Comité parlementaire régional de surveillance des lois types du FP SADC d'institutionnaliser la présentation de comptes rendus réguliers sur les avancées relatives aux chaînes alimentaires et les réformes des systèmes agroalimentaires dans toute la région, grâce à un mécanisme élaboré conjointement avec l'Alliance SAN.

SIGNATURE DE L'AUTEUR DE LA PROPOSITION DE RÉSOLUTION :

.....
